

<https://www.snetap-fsu.fr/Ecoles-Veterinaires-privées-le-projet-de-decret-et-la-position-de-la-FSU.html>



École Vétérinaire privée : le projet de décret et la position de la FSU

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - Non à l'école vétérinaire privée ! -

Publication date: jeudi 8 juillet 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La présentation du projet de décret :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Ecole vétérinaire Privée : la présentation du projet de décret**

Le projet de décret :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Ecole vétérinaire Privée : le projet de décret**

La position de la [FSU](#)

La possibilité d'une formation des vétérinaires renvoyée au privé est inacceptable, car sous couvert de tension sur le nombre insuffisant de vétérinaires notamment dans les zones rurales, cette mesure vise d'une part, à privatiser un nouveau pan de l'enseignement supérieur, d'autre part à diminuer la capacité de recherche des [ENV](#) publiques.

Au lieu de s'appuyer sur le réseau existant, de **lui donner les moyens d'accueillir de nouvelles et nouveaux étudiant-es**, et alors que depuis des années ce sont les lois de finances votées par le parlement qui asphyxient les ENV et les empêchent de se développer, le Ministre de l'Agriculture et le Gouvernement ont affiché leur préférence idéologique, et ce, malgré l'estimation du coût d'une telle opération par leur services, soit pas moins de 4 à 8 millions d'euros directs, et certainement des investissements à hauteur de dizaines de millions d'euros pour les collectivités territoriales voire beaucoup plus avec les indemnités d'étude et de projet professionnel vétérinaire... donc de l'argent public en moins pour le service public de formation et de recherche !